

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le lundi,
le 2 octobre 2006 à 19h30 à l'Hôtel-de-ville situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle
sont présents :

M. Edward McCann, maire, Garry Dagenais, maire suppléant, les conseillers, Lawrence Tracey, Jim Coyle et Jean Amyotte.

ABSENCES MOTIVÉES: Harold McKenny, Raymond Gougeon et Brian Middlemiss

Également présent : le secrétaire-trésorier et son adjointe.

La séance débute à 19h50.

06-10-274

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Abattoir
3. Dépotoir
4. Projet Bellevue
5. Levée de la séance

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

06-10-275

COMITÉ POUR ENGAGEMENT – PRÉPOSÉ AU DÉPOTOIR

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie aux membres du comité des matières résiduelles, composé d'un représentant de la direction générale, du directeur des travaux publics et du conseiller Jim Coyle de :

1. Rencontrer les 3 candidats pour les travaux de surveillance du dépotoir;
2. Donner un mandat de 1 mois à un candidat de leur choix, à l'intérieur des budgets disponibles à ces fins;
3. Faire ses recommandations au conseil quant au choix de l'entrepreneur à l'assemblée publique de novembre.

Adoptée

06-10-276

PROJET BELLEVUE

Il est

Proposé par Jean Amyotte
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité confie à Fondex Shermont l'étude des plans du projet de lotissement présenté par Christian Plante, ing., de APA Experts Conseils, projet no 060707 et de faire ses recommandations au conseil à ce sujet notamment au niveau environnemental, drainage et nappe phréatique pour la somme maximum de 500,00 \$.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit no 1006012

06-10-277

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Garry Dagenais
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h00 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 1006012

Je, soussigné, directeur général, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées à la résolution suivante: 06-10-276.